

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 17 JUIN 2022

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en assemblée ordinaire à la salle de la Mairie, convoqué par le Maire Jean-Luc GRAVEL, le vendredi 17 juin 2022, à 20 heures 00, à la Mairie de SIONVILLER.

Date de la convocation : 13 juin 2022

Étaient présents : Pascal BIRELLO, Michael BON, Valéry GERARDIN, Jean Luc GRAVEL, Patricia MALGRAS, Patrice MARQUIS, Stéphane RUSE, Evelyne SCHMINCKE, Patrick VIGNOT

Étaient absents : Stéphane KOUIDER, Régis BUTLINGAIRE.

Procuration : néant

Mme MALGRAS a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire demande si il peut rajouter un point à l'ordre du jour, les conseillers donnent leur accord.

• **Objet : PUBLICITE DES ACTES : choix méthode**

Délibération N°15

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2131-1, IV dans sa version applicable au 1^{er} juillet 2022 et R.2131-1, II ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 ;

Considérant que les communes de moins de 3500 habitants doivent, par délibération du conseil municipal, choisir un mode de publication entre l'affichage, la publication sous forme électronique ou la publication sur papier ;

Considérant qu'à défaut de délibération à ce sujet, la publication sous forme électronique est imposée ;

Considérant que, dès lors qu'une commune de moins de 3 500 habitants opte pour une publication sous format papier de ses actes, ils doivent être mis à la disposition du public en mairie, de manière permanente et gratuite ;

Considérant que le conseil municipal peut modifier son choix à tout moment ;

Après en avoir délibéré,

Décide de rendre publics les actes réglementaires et les décisions ni réglementaires, ni individuelles :
par affichage

Cette délibération est applicable à compter du 1^{er} juillet 2022.

• **Objet : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS : demande AFSEP et AEIM**

Le Maire informe les conseillers de la réception de 2 demandes de subventions.

Le conseil délibère et décide de ne pas donner suite car la commune privilégie les associations locales.

A l'unanimité

• **Objet : MAISON INTERGENERATIONNELLE : habilitation du maire à signer le contrat avec l'entreprise retenue**

Délibération N°16

Suite au MP de maîtrise d'œuvre passé, 18 offres reçues, la commission d'appel d'offre s'est réunie et a retenu un candidat : GENS SARL. La réunion de négociation a eu lieu : TAUX mission de base : 12.40% et montant des missions de base : 155000€ht. . montant des missions complémentaires : 37200€ht.

Le conseil, après délibération ne donne pas pouvoir au Maire pour la signature du contrat dans l'immédiat, le contrat sera étudié à réception et le CM trouve le cout des honoraires beaucoup trop élevé.

A la majorité.

• **Objet : REMPLACEMENT SECRETAIRE EN POSTE : création poste adjoint administratif échelon 3 / 12h au 01 septembre 2022**

Délibération N°17

Le Maire informe le CM que suite au départ de la secrétaire, il convient de créer un poste adjoint administratif échelon 3 : 12h00. il propose de faire un CDD de 3 ans à compter du 01 septembre 2022 en qualité de contractuelle.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donne leur accord à l'unanimité.

Objet : ONF : TRAVAUX SYLVICOLES

Délibération N°18

Programme d'action reçus pour environ 2800€ht parcelles 14r et 15r cloisonnement et depressage sur ces mêmes parcelles. devis accepté à l'unanimité

- **Questions et infos diverses**
- **Tours de garde elections**
- **Voir cout transports scolaires**

Fin de la séance à 21h50. Le Maire

Liste des membres présents et signatures

BIRELLO PASCAL	BON MICKAEL	BUTLINGAIRE REGIS (absent)
GERARDIN VALERY	GRAVEL JEAN LUC	KOUIDER STEPHANE (absent)
MALGRAS PATRICIA	MARQUIS PATRICE	RUSE STEPHANE
SCHMINCKE EVELYNE	VIGNOT PATRICK	

AFFICHE A PORTE DE LA MAIRIE : 20 juin 2022

TRANSMIS S. PREF : 20/06/2022